



A St Joseph de Rivière, le 25 mars 2022

«NOM_PRENOM»

«ADRESSE»

«VILLE»

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal, qui se tiendra le :

**JEUDI 31 MARS 2022 à 20 heures 30,
en Mairie 2, Place de la Mairie**

ORDRE DU JOUR :

I- INFORMATIONS :

Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, en vertu de la délibération de délégations du Maire n°46/2020,

- 1- Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux entre la communauté de communes Cœur de Chartreuse et la commune de Saint Joseph de Rivière,
- 2- Reconduction de l'offre de marché de fourniture d'électricité auprès de « EDF collectivités »,

II- DÉLIBÉRATIONS :

- 1- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2021 – budget général,
- 2- Compte administratif de l'exercice 2021 – budget général,
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - budget général,
- 4- Vote des taux des deux taxes locales – année 2022,
- 5- Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – année 2022,
- 6- Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association – année 2022. Convention de subventionnement avec le Sac à Jouets,
- 7- Adoption du budget primitif 2022 – budget général,
- 8- Compte de gestion 2021 - budget eau et assainissement,
- 9- Compte administratif de l'exercice 2021 - budget eau et assainissement,
- 10- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 - budget eau et assainissement,
- 11- Admission en non-valeur et créances éteintes « budget eau et assainissement »,
- 12- Attribution d'une subvention du budget de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement,
- 13- Adoption du budget primitif 2022 - budget eau et assainissement,
- 14- Autorisation donnée au maire pour la signature d'un marché a procédure adaptée n°2022 000 000 000 1 – aménagement aire de jeux et parking,
- 15- Rectification de l'article 8 de la délibération du 12 décembre 2017 concernant la constitution d'une régie de recettes liée à l'encaissement des

- produits de restauration scolaire et garderie périscolaire - pour le GROUPE scolaire « Claude Degasperi »,
16-Acquisition par la commune de la parcelle section AA n°55, située le bourg,
17-Acquisition par la commune de la parcelle section AA n°236, située le plan de Rivière,
18-Location et mise à disposition de biens communaux. Mise à jour.
19-Convention particulière de travaux entre la commune et l'association emplois verts - ateliers chantiers d'insertion,
20-Approbation de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse 2022-2037,
21-Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse avec le tichodrome pour l'année 2022,

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Madame le Maire,
Marylène GUIJARRO

